



Mise ne ligne 20.10.2023

DECISION COMMUNAUTAIRE 014-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 01 juin 2023

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RENOUELEMENT ECO-SYSTEME – DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Monsieur le président rappelle que la société Eco-système assure la collecte et le recyclage des déchets électriques et électroniques sur le territoire Vaison Ventoux.

Le contrat arrivant à échéance, la Communauté de Communes Vaison Ventoux doit procéder à son renouvellement sur une durée de 5 ans (2023-2027) afin de maintenir la prestation de collecte et de recyclage des déchets électriques et électroniques, dans les conditions suivantes :

- Prise en charge par éco-system des coûts supportés par la collectivité au titre des opérations de collecte des DEEE en déchetterie ;
- Enlèvement par éco-system des DEEE collectés en déchetterie afin d'assurer leur traitement et/ou leur réutilisation ;
- Fourniture par éco-system d'outils, de méthodes et d'actions de formation à destination des agents de la collectivité en charge de la gestion de la collecte des DEEE en déchetterie ;
- Participation financière d'éco-system aux actions d'information et de sensibilisation réalisées par la collectivité.

Aussi,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 037-2022 du 7 juin 2022 portant délégation au Président de la Communauté de Communes

CONSIDERANT la nécessité de maintenir les prestations de traitement des déchets électriques et électronique sur le territoire,

Monsieur le Président,

Décide

Article 1 La Communauté de Communes Vaison Ventoux renouvelle le contrat pour la reprise des DEE avec la société Eco-système concernant le recyclage des déchets électroniques et électriques pour la période de 2023 à 2027, ci-annexé.

Article 2 Les conseillers Communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Jean François PERIHLOU
Président,

